



Procès-verbal des décisions

du Synode des Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

7 – 8 décembre 2010
Hôtel du Gouvernement, Berne

DECISIONS :

Point 1: Accueil par le président du Synode

**Point 2: Procès-verbal du Synode d'été des 25 –
27 mai 2010; adoption**

Adoption: Le procès-verbal du Synode d'été des 25 – 27 mai 2010 est adopté.

**Point 3: Rapport de la commission d'examen de
gestion (CEG) au Synode d'hiver 2010;
information**

Information: Le Synode prend connaissance du rapport de la CEG au Synode d'hiver 2010.

**Point 4: Plan financier 2011 à 2015; explication et
information**

Information: Le Synode prend connaissance du plan financier 2011 à 2015.
--

Point 5: Association "Eglise dans la maison des religions"; contribution unique aux coûts d'investissement pour l'espace chrétien au sein de la Maison des religions, décision

Décision:

1. Le Synode accorde une contribution unique aux coûts d'investissement de Fr. 52'260.-- pour l'"Eglise dans la maison des religions".
2. Ce montant sera comptabilisé en 2012 et transmis à l'association "Eglise dans la maison des religions" une fois le gros œuvre achevé.

Point 6: Association "Maison des religions - Dialogue des cultures"; poursuite du soutien au travail de projet ; crédit récurrent pour les années 2012 à 2014, décision

Décision:

1. Le Synode prend connaissance du rapport intermédiaire concernant les activités de l'association „Maison des religions – dialogue des cultures“ durant la période 2007-2010.
2. Il décide l'augmentation du poste (dépenses) „travail interreligieux“ à Fr. 60'000.- par année durant la législature 2012-2014. Ce montant sert au financement de l'élaboration conceptuelle du programme et de la coordination.
3. Le Synode d'été 2014 décidera la poursuite du programme; dans cette optique, le Synode devra recevoir un nouveau rapport intermédiaire.

Point 7: Service de consultation bernois pour sans-papiers ; poursuite de la contribution; crédit récurrent pour les années 2011 à 2013; décision

Décision:

Le Synode approuve une contribution à l'association « Service de consultation bernois pour sans-papiers » sous forme de crédit récurrent de CHF 30'000.- par an pour la période 2011 - 2013 (compte 595.331.02).

Point 8: Programme œcuménique d'accompagnement en Palestine et Israël (EAPPI); crédit récurrent pour les années 2011-2013; décision

Décision:

Le Synode approuve un crédit récurrent de 25'000 francs par an pour la période 2011 – 2013 en tant que contribution à l'Entraide protestante suisse (EPER) pour le soutien au Programme œcuménique d'accompagnement en Palestine et en Israël.

Point 9: Centre bernois de consultation juridique pour personnes en détresse, département du droit social; contribution; crédit récurrent pour les années 2011 – 2013; décision

Décision:

Le Synode approuve un crédit annuel récurrent de Fr. 40'000.-- pour le soutien au «Centre de consultation juridique pour personnes en détresse, département du droit social» pour les années 2011 à 2013.

Point 10: Campagne «Encouragement de la relève en théologie» ; poursuite ; crédit récurrent pour les années 2011 – 2013; décision

Décision:

1. Le Synode décide de contribuer à la campagne «Encouragement de la relève en théologie», prévue pour trois années supplémentaires.
2. Le Synode approuve un crédit récurrent de Fr. 38'000.- par an pour 2011-2013.
3. Le Synode donne compétence au Conseil synodal pour débloquer le crédit correspondant chaque année.

Point 11: Nouveaux petits crédits récurrents; décision

Décision:

Le Synode approuve les charges récurrentes suivantes pour les années 2011 – 2013 pour un montant total de CHF 15'000.—par année:

- Service oecuménique Eglise et environnement (OEKU): augmentation de la contribution de CHF 30'000 à CHF 40'000 par année
- Calendrier de l'Avent par sms, prolongement du crédit récurrent de CHF 5000.-- par année..

Point 12: Budget 2011; décision

Décision:

1. Gestion des postes:
Le Synode approuve pour 2011 le plafonnement à 6'111 points du total des postes et la constitution d'une réserve de 200 points de poste à la disposition du Conseil synodal.
2. Budget
Le Synode décide,

- 2.1 d'appliquer un taux de redevance de 26,8‰ de l'impôt simple aux paroisses bernoises,
 2.2 d'appliquer un taux de redevance de 11,65‰ des impôts encaissés par le canton aux paroisses soleuroises,
 2.3 d'accorder un rabais de 1,0% sur les contributions définies aux points 2.1 et 2.2,
 2.4 de fixer la contribution de l'Eglise du Jura à 77'000 CHF,
 2.5 d'accorder un rabais de 1'000 CHF à l'Eglise du Jura,
 2.6 d'approuver le budget 2010 de l'Union synodale réformée évangélique Berne-Jura, présentant
- | | |
|-------------------------------|----------------|
| des dépenses de | 25'650'940 CHF |
| des recettes de | 26'071'140 CHF |
| et un excédent de recettes de | 420'200 CHF. |

Point 13: Réforme des arrondissements: modification du Règlement ecclésiastique; nouveau règlement concernant les arrondissements ecclésiastiques; 1^{ère} lecture; décision

Décision:

- Le Synode décide d'adopter les modifications du Règlement ecclésiastique proposées par le Conseil synodal avec la modification demandée en 1^{ère} lecture et acceptée par le Conseil synodal à soumettre en 2e lecture:
 - Complément à l'art. 7 al. 2 Règlement sur les arrondissements: „Ils (*les arrondissements*) arrêtent un règlement d'organisation comportant au minimum
 - à g) inchangé
 - nouveau:
 - les fondements relatifs aux rapports de service et de travail des collaborateurs de l'arrondissement.“
- Le Synode adopte en 1^{ère} lecture le nouveau Règlement sur les arrondissements avec les modifications suivantes par rapport aux propositions du document de décision:
 - Art. 2 al. 2 Règlement sur les arrondissements: au lieu de „Emmental“ figure: Haut-Emmental, Bas-Emmentall.
 - Annexe du Règlement sur les arrondissements: au lieu de „5. Arrondissement ecclésiastique de l'Emmental“ figure désormais:
 5. Arrondissement ecclésiastique Haut-Emmental Affoltern i.E.

**Eggiwil
Langnau i.E.
Lauperswil
Lützelflüh
Röthenbach i.E.
Rüderswil
Rüegsau
Schangnau
Signau
Sumiswald
Trachselwald
Trub
Trubschachen
Wasen i.E.
6. Arrondissement ecclésiastique Bas-Emmental
Bätterkinden
Burgdorf
Hasle b. Burgdorf
Heimiswil
Hindelbank
Kirchberg
Koppigen
Krauchthal
Oberburg
Utzenstorf**

Point 14: Accord entre la FEPS et les organisations missionnaires; soutien de mission 21 et de DM-échange et mission; rapport; information

Décision:

- 1. Le Synode prend connaissance du rapport intermédiaire.**
- 2. Jusqu'à l'achèvement des négociations de la FEPS avec les organisations missionnaires et les Eglises membres, le montant du soutien apporté à mission 21 et à DM-échange et mission est maintenu à son niveau actuel de 225 400 francs par année sans compensation du renchérissement, et approuvé annuellement dans le cadre du budget.**

Point 15: Office de consultation sur l'asile (OCA); prestations supplémentaires sur mandat de la Conférence interconfessionnelle (CIC); rapport intermédiaire; information

Décision:

Le Synode prend connaissance du rapport intermédiaire relatif aux prestations supplémentaires de l'Office de consultation sur l'asile (OCA) sur mandat de la Conférence interconfessionnelle.

Point 16: Rapport final de la délégation aux affaires féminines ; transformation en délégation à la question des genres ; rapport final, information

Décision:

Le Synode prend acte du rapport et de la transformation de la délégation aux affaires féminines en délégation à la question des genres.

Point 17: Eglise pour les jeunes": motion André Urwyler, Johannes Josi et Hans Ulrich Germann; Synode d'été 2007; rapport et classement

Décision:

1. Le Synode prend connaissance des résultats de la motion *L'Eglise pour les jeunes*.
2. Il approuve la poursuite des efforts entrepris pour mettre en œuvre la motion dans le cadre de la mission de base du Secteur Paroisses et formation et des ressources disponibles.
3. Le Synode classe la motion *L'Eglise pour les jeunes*.

Point 18: Crise de la place financière: postulat urgent Peter Winzeler et André Urwyler, Synode d'hiver 2008, rapport et classement

Décision:
Le Synode approuve le rapport oral et le classement consécutif du postulat.

Point 19a: Motion des députées et députés Jürg Liechti-Möri, Robert Schlegel, Peter Winzeler, Helmy Witzler et de 32 cosignataires: utilisation d'excédents éventuels lors du bouclage des comptes (motion 10 %), décision

Décision:
La motion Jürg Liechti-Möri, Robert Schlegel, Peter Winzeler, Helmy Witzler et de 32 cosignataires (utilisation d'excédents éventuels lors du bouclage des comptes, motion 10%) est rejetée.

Point 19b: Motion Barth : « Le/la pasteur/e doit rester une autorité paroissiale et ne doit pas être assimilé/e à un fonctionnaire cantonal », décision

Décision:
La motion Hermann Barth „Le/la pasteur/e doit rester une autorité paroissiale et ne doit pas être assimilé/e à un fonctionnaire cantonal “ est rejetée.

Point 20: Motions urgentes

Aucune motion urgente n'a été déposée.

Point 21: Postulats urgents

Aucun postulat urgent n'a été déposé.

Point 22a: Interpellation Christoph Bühler sur la formation des pasteurs

L'interpellation Christoph Bühler sur la formation des pasteurs a été traitée.

Point 22b: Interpellation Christoph Bühler sur la formation des catéchètes

L'interpellation Christoph Bühler sur la formation des catéchètes a été traitée.

Point 22c: Interpellation Christoph Bühler sur la protection des données

L'interpellation Christoph Bühler sur la protection des données a été traitée.

Point 22d: Interpellation Rolf Schneeberger sur le développement des ressources humaines pour le corps pastoral

L'interpellation Rolf Schneeberger sur le développement des ressources humaines pour le corps pastoral a été traitée.

**Point 22e: Interpellation Hansruedi Schmutz relative
à l'ordonnance sur les congés d'études
pour pasteures et pasteurs de l'Eglise
cantonale**

L'interpellation de Hansruedi Schmutz relative à l'ordonnance sur les congés d'étude pour pasteures et pasteurs de l'Eglise cantonale a été traitée.

Point 23: Heure des questions

Il a été répondu aux questions des députés Jürg Häberlin et Robert Schlegel.

Point 24: Résolutions, pétitions

Ni résolutions, ni pétitions n'ont été déposées.